



7

**CHOIX À DÉCOUVRIR
EN CAS DE
GROSSESSE
DIFFICILE À ASSUMER**

Publications Vivere Publications inc.

15, rue Principale Nord, Montcerf-Lytton QC J0W 1N0
(819) 449-4540

Mise à jour : le 20 mai 2010

Une fois toutes les options explorées sous tous rapports, je suis maintenant en mesure de prendre une décision qui soit réellement éclairée.

Quelle décision est dans mon meilleur intérêt et celui de mon enfant ?

Quelle décision m'apportera le plus de bonheur, de paix et d'épanouissement sur tous les plans ?

Quel que soit mon choix (l'avortement en est-il réellement un s'il comprend la mise à mort d'un être humain vivant et innocent, et en plus, des risques et des séquelles importants pour moi ?), que ce soit 1) élever mon enfant (seule, chez mes parents ou avec le père de l'enfant) ; 2) confier temporairement mon enfant à une famille-marraine ; 3) héberger moi-même en famille-marraine ; 4) héberger en résidence spécialisée ; 5) l'adoption ouverte ; 6) l'adoption semi-ouverte ; ou 7) l'adoption fermée, je considère que personne ne doit tenter de me forcer à y renoncer. Mon choix, je peux aussi l'exercer avec le père de l'enfant, s'il se montre intéressé et responsable. Ce choix n'est pas celui de ma mère ou de ma grand-mère, ni de mon père ou de mon grand-père. Si mon choix comporte leur soutien, ils seront peut-être heureux de me l'offrir, et moi de l'accepter, mais je ne peux l'exiger. D'autres intervenants peuvent toujours m'offrir le soutien dont j'ai besoin, si tel est mon désir.

En cas de grossesse difficile à assumer, Publications Vivere vous propose un éventail de sept choix affirmatifs de la vie. Nous pensons que ces choix méritent d'être considérés à leur juste valeur tenant compte de votre propre intérêt et de celui de l'enfant que vous portez. Nous avons la conviction que le présent guide pourra vous aider dans cette décision importante. Souvent, les femmes ne trouvent pas le soutien dont elles auraient besoin dans ces moments difficiles et plusieurs ne sont pas suffisamment conscientes de l'humanité de l'enfant qu'elles portent ni des risques et conséquences graves de l'avortement. Les sept choix que nous vous proposons sont les suivants :

Poursuivre ma grossesse, pour soit :

1) Élever mon enfant :

- a) seule, avec le père de l'enfant ou chez mes parents (CHOIX 1);
- b) Confier temporairement mon enfant en famille-marraine (CHOIX 2) ;
- c) Héberger moi-même en famille-marraine (CHOIX 3);
- d) Héberger en résidence spécialisée pour jeunes femmes enceintes et jeunes mères (CHOIX 4) ;

2) Confier mon enfant à des parents adoptifs

- a) ouverte (CHOIX 5) ;
- b) semi-ouverte (CHOIX 6) ;
- c) fermée (CHOIX 7);

(tout en résidant, pendant ma grossesse, en famille-marraine ou en résidence spécialisée, si je le désire).

CHOIX 1) Garder mon enfant, seule, avec mon partenaire ou chez mes parents

Pour garder mon enfant avec mon partenaire, il faut d'abord que je m'assure de la stabilité de notre couple. Si notre relation est immature, instable et conflictuelle, il sera probablement préférable que j'assume seule la garde de mon enfant en autant que je puisse obtenir de l'aide et un soutien appropriés à mes besoins.

Les besoins de mon enfant doivent aussi me guider dans mon choix. Pour les satisfaire le plus adéquatement possible, je dois me demander si :

- a) Je suis une personne stable ? ;
- b) Je suis une personne suffisamment mature ? ;
- c) J'ai les ressources voulues en fait de revenus et de santé ? ;
- d) Je peux compter sur un réseau de soutien convenable ?

fréquente de l'avortement légalisé, avec l'hémorragie persistante, et la cause la plus fréquente des décès causés par l'avortement légalisé). Selon de nombreuses études reconnues mondialement, l'avortement mène à de nombreuses autres graves conséquences dans les proportions suivantes :

- **STÉRILITÉ** dans **2-5 %** des cas
- **CANCER DU SEIN** risque accru de **30 %**
- **CANCER DU COL UTÉRIN DE L'OVAIRE OU DU FOIE** risque accru **jusqu'à 4 fois**
- **ATTEINTE INFLAMMATOIRE PELVIENNE (AIP)** dans **4 %** des cas
- **SUICIDE** risque accru **2-7 fois**

GROSSESSES FUTURES :

- **AVORTEMENT SPONTANÉ** risque accru **2-3 fois**
- **GROSSESSE ECTOPIQUE** risque accru jusqu'à **8 fois**
- **PRÉMATURITÉ/
MORTINAISSANCE** risque accru **2-3 fois**
- **CÉSARIENNE,
ENFANT
HANDICAPÉ OU MALFORMÉ** risque accru **7-15 fois**

L'AVORTEMENT

LA VÉRITÉ CONCERNANT MON ENFANT-À-NAÎTRE

Mon enfant à naître est un être humain vivant, complet et distinct de moi depuis le moment de sa conception. Depuis, il a son propre type sanguin, son propre code génétique et sa propre digestion ; son cœur bat depuis son 21^e jour ; dès la 7^e semaine, il suçait son pouce, baillait, pleurait, s'étirait, se grattait et faisait des sauts ; il peut aussi ressentir la douleur par ses nerfs à partir de la 13^e semaine et peut-être aussi avant ce stade, mais par ses hormones.

Ce qui précède correspond bel et bien à la réalité reconnue scientifiquement (mais niée par certains afin de légitimer l'intervention). Essayez de demander une échographie en temps réel (sur écran, en direct) de votre enfant à l'avorteur. La réponse sera « non » car toute femme qui voit la réalité réelle de l'humanité de son propre enfant dans son propre sein est incapable par la suite de lui faire subir l'avortement.

LES RISQUES ET CONSÉQUENCES DE L'AVORTEMENT POUR MOI

L'avortement est une intervention chirurgicale. Or, lorsqu'il s'agit de chirurgie, la femme enceinte est doublement plus à risque que la population en général (p. ex. risques liés à l'anesthésie). L'avortement comporte la dilatation (ouverture avec pression) du col de l'utérus (risques de lacérations et de perforations) et, après le démembrement du bébé, doit se poursuivre avec un curetage (grattage) agressif et répété avec une cuillère à lames effilées appelée « curette », afin de s'assurer qu'aucune partie du cadavre de l'enfant ne soit restée à l'intérieur (l'infection résultante, est selon M. Morgentaler, la complication la plus

A) Voici maintenant des indices qui pourraient m'aider à reconnaître si je suis une personne stable :

- Est-ce que je demeure à une adresse fixe depuis au moins un an ?
- Est-ce que j'ai souvent changé d'adresse ?
- Est-ce que mes relations intimes durent longtemps ?
- Est-ce que j'ai un ou des amis de longue date ?
- Est-ce que je persévère jusqu'à la fin lorsque je m'engage dans un programme d'études ?
- Est-ce que je change souvent d'emploi ?

- B) Voici des indices pour m'aider à découvrir mon niveau de maturité :
- Est-ce que je sais et que je démontre par mes actions que pour obtenir quelque chose dans la vie, cela exige de l'effort, de la persévérance et des sacrifices ?
 - Est-ce que je suis capable de respecter un budget équilibré ?
 - Suis-je dans les dettes ?
 - Est-ce que je dépends affectivement des autres ?
 - Est-ce que les autres dépendent de moi affectivement ?
 - Est-ce que je vise plutôt une saine interdépendance fondée sur la confiance et le don mutuel de soi ;
 - Est-ce que je sais communiquer (écouter, exprimer mes sentiments calmement et m'affirmer) ?;
 - Est-ce que j'ai l'expérience de vie requise pour enseigner la vie à un enfant ;

CHOIX 7 : L'ADOPTION FERMÉE : Tu choisis le couple adoptif parmi une série de profils qui te sont présentés puis ni toi ni le couple adoptif ne connaissez vos identités respectives et il n'y a aucune communication ni avec l'enfant, ni avec le couple.

L'adoption fermée est souhaitable pour moi si je préfère garder la naissance de l'enfant un événement exclusivement privé, pour des raisons qui me sont personnelles. Il existe un réseau pancanadien de soutien à l'adoption pour parents biologiques, gratuit et confidentiel, appelé **Adoption Vivere**. C'est comme une « famille instantanée » avec des bénévoles pour t'aider gratuitement pendant ta grossesse et après sur tous les plans : hébergement ; commissions ; relation avec l'enfant et avec les parents adoptifs ; etc. Infos : 1 866 445-9695 ; www.adoptionviverecanada.com.

Si à la naissance, mon enfant est malade ou handicapé, et que je ne me sens pas en mesure d'assumer cette réalité, il existe un réseau de professionnels de la santé et des services sociaux qui se spécialisent dans l'adoption d'enfants malades ou handicapés au Québec, appelé « Emmanuel, l'amour qui sauve », que l'on peut joindre à Drummondville, au (819) 395-4889 ; www.emmanuel.qc.ca. Si les médecins nous recommandent l'avortement à la suite de tests génétiques pratiqués sur notre enfant à naître, il est important de savoir que les femmes qui résistent à cette pression donnent souvent naissance à des enfants parfaitement normaux. Un enfant malade ou handicapé n'a-t-il pas autant droit à la vie que tout autre enfant ? Ces enfants rendent heureux une multitude de personnes par leur amour inconditionnel, et souvent, leur joie contagieuse et leur grand courage...

L'ADOPTION

Si le père pose une menace réelle à ma sécurité et à celle de l'enfant, et/ou si je ne dispose pas des diverses ressources et du soutien voulus pour élever mon enfant, ou encore si je ne suis pas prête à assumer que mon enfant ait un handicap ou une maladie, le choix de l'adoption, soit ouverte, semi-ouverte ou fermée, peut être le bon pour moi.

Le programme de solidarité sociale s'applique jusqu'à la naissance, puis les programmes « Prime au travail » et « Ma place au soleil » s'appliquent par la suite. Le programme de « Soutien aux mineures enceintes » peut également s'appliquer de la 20^e semaine à la naissance si je demeure seule en appartement. Je peux également choisir de demeurer en famille-marraine ou en résidence spécialisée pour jeunes femmes enceintes et jeunes mères.

CHOIX 5 : ADOPTION OUVERTE : Tu choisis le couple adoptif parmi une série de profils qui te sont présentés, puis tu entretiens une relation avec l'enfant et le couple adoptif

L'adoption ouverte est souhaitable pour moi si j'ai une excellente confiance en moi et envers autrui et je sais communiquer, c'est-à-dire m'exprimer, écouter et faire des compromis.

CHOIX 6 : ADOPTION SEMI-OUVERTE : Tu choisis le couple adoptif parmi une série de profils qui te sont présentés, puis tu vis un échange de lettres et de photos avec l'enfant par l'intermédiaire du centre jeunesse

L'adoption semi-ouverte est convenable pour moi si je préfère conserver mon anonymat tout en maintenant un certain contact, par intermédiaire, avec mon enfant.

C) Quelles sont les ressources dont je dispose ou auxquelles j'ai accès ?

- Suis-je autonome financièrement ? Depuis quand ?
- Ai-je assez de ressources financières pour subvenir aux besoins de mon ou mes enfant(s) ?
- Est-ce que j'ai une bonne santé qui me permet de favoriser la sécurité et l'épanouissement de mon enfant ?

D) Quel est mon réseau de soutien ?

- Est-ce que j'ai un réseau d'aide familial positif, constructif et fiable ?
- Est-ce que le père de l'enfant l'accepte et est disposé à contribuer à ses besoins ?
- Ai-je un bon groupe d'amis qui seraient prêts à m'aider ?
- Est-ce qu'il existe un service de soutien à la grossesse ou à l'adoption près de chez moi, par exemple le service Adoption Vivere, au www.adoptionviverecanada.com ?

Si l'ensemble des conditions ci-dessus est favorable, il va sans dire que le choix d'élever mon enfant est tout à fait envisageable. Il est tout de même bon de bien comprendre plusieurs aspects importants de la grossesse à terme pour faire ce choix en connaissance de cause.

Les avantages et inconvénients possibles de la grossesse à terme comprennent ce qui suit :

Sur le plan biologique :

- La meilleure protection qui soit contre le cancer du sein ;
- Renforcement de la santé générale grâce aux hormones de grossesse ;
- Possibilités de certains risques de complications pour les personnes diabétiques ou souffrant d'insuffisance rénale ou cardiaque ;
- L'élargissement du bassin (plus ou moins temporaire) ;
- Le gonflement des seins pendant la période de l'allaitement ;
- Un certain affaiblissement des os (temporaire) ;
- Une certaine augmentation de poids (plus ou moins temporaire) ;
- Un certain affaiblissement du système immunitaire (temporaire) ;

CHOIX 3 : MON HÉBERGEMENT DANS UNE FAMILLE-MARRAINE

Je peux si je le désire demeurer dans une famille-marraine pour la durée de ma grossesse et dans les mois ou les années qui suivent. Cette option est bonne si ma famille et/ou le père de mon enfant n'accepte pas mon choix d'élever l'enfant. Ce choix est particulièrement salubre pour moi si je suis mineure puisque je ne suis admissible à l'aide de solidarité sociale qu'à partir de ma 20^e semaine de grossesse et que si je demeure seule en appartement. C'est le Centre Local d'emploi (CLE) qui peut m'informer de ces programmes.

CHOIX 4 : MON HÉBERGEMENT EN RÉSIDENCE SPÉCIALISÉE

Je peux, si je le désire, et même si je suis mineure, demeurer dans une résidence spécialisée pour jeunes femmes enceintes et jeunes mères. Il en existe plusieurs dans les diverses régions du Québec. Publications Vivere peut me référer à celle qui est la plus proche de chez moi (voir panneau avant de ce livret).

Sur le plan social :

- Je peux toujours choisir de **demeurer à mon école** pendant une partie de ma grossesse ou la totalité de celle-ci ainsi que les deux mois de rétablissement après l'accouchement. C'est mon droit de le faire et personne n'a le droit de me forcer à quitter l'école en raison de ma grossesse. Si on insiste beaucoup, toutefois, on peut toujours tenter d'en arriver à un compromis avec une **tutrice à domicile** pendant que je m'absente de l'école. Étudier pendant la grossesse est tout un défi ; rester à l'école en plus ajoute des difficultés. Mais plusieurs filles et jeunes femmes y arrivent. Il faut bien y réfléchir.
- Si je choisis de fréquenter une **école spécialisée pour jeunes femmes enceintes et jeunes mères**, je n'aurai pas non plus à interrompre mes études.
- Mais je peux aussi choisir **d'interrompre mes études ou mon travail** pendant la durée de ma grossesse et les deux mois qui suivent l'accouchement.

Pour m'aider à m'adapter à cette réalité, le gouvernement du Québec offre une série de ressources.

- Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale offre un programme d'aide appelé « **solidarité sociale** », soit des prestations de base pendant la grossesse pour les 18 ans et plus.
- Pour les jeunes filles mineures qui habitent seules en appartement, il existe un programme spécial appelé

- « **Soutien financier aux mineures enceintes** », offert à partir de la 20^e semaine de grossesse jusqu'à la naissance.
- Ces programmes sont suivis du programme « **Ma place au soleil** » pour jeunes parents, prioritairement monoparentaux, soit une démarche d'intégration en emploi par une formation diplômée (diplôme d'études professionnelles (DEP)/attestation de spécialisation professionnelle (ASP)/attestation d'études collégiales (AEC)). Dans le cadre de ce programme, s'ajoutent à l'aide de solidarité sociale, des remboursements de frais de garde, de transport, de scolarité et de matériel scolaire.

Ces montants s'ajoutent au paiement de **soutien aux enfants** (SAE) offert par la Régie des rentes du Québec.

Une fois sur le marché du travail, s'enclenchera la « **prime à la participation** », offerte pour l'insertion professionnelle des prestataires de la sécurité du revenu, puis le programme « **prime au travail** » lequel remplace le programme « Apport » depuis 2005.

Côté **travail**, il existe un congé parental payé d'un an (avec prolongation possible d'une autre année, mais non payée), tant pour la mère que pour le père, grâce au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), mais celui-ci n'est accessible qu'aux personnes qui ont contribué financièrement au RQAP par des prélèvements à mêmes leur salaire dans les années passées ou par des contributions dans le cadre de leurs déclarations de revenus passées (travailleurs autonomes).

ET SI JE SUIS À L'AISE AVEC TOUS LES ASPECTS DE LA GROSSESSE À TERME MAIS QUE MES CONDITIONS DE VIE NE ME PERMETTENT PAS DE GARDER MON ENFANT SEULE ?

Les choix qui comportent la grossesse à terme mais pas le fait d'élever mon enfant seule sont au nombre de six : confier temporairement mon enfant à une famille marraine ; héberger moi-même au sein d'une famille-marraine ; héberger dans une résidence spécialisée pour jeunes femmes enceintes et/ou jeunes mères ; l'adoption ouverte ; l'adoption semi-ouverte ; l'adoption fermée.

CHOIX 2 : CONFIER TEMPORAIREMENT MON ENFANT À UNE FAMILLE-MARRAINE (CECI N'EST PAS LA « BANQUE MIXTE » *)

Une option est de confier mon enfant temporairement à une famille-marraine. Je demeure la mère de mon enfant mais la famille-marraine s'en occupe pour moi du point de vue matériel et je reprendrai mon enfant quand je serai capable, sur tous les plans, d'être réellement responsable de cet enfant. Aucun programme d'aide financière gouvernemental n'est disponible pour ce scénario à l'endroit de la mère mais une certaine allocation de l'État peut être obtenue pour la famille-marraine (il faut insister auprès de la Direction de la protection de la jeunesse).

* « Banque Mixte » : Un enfant est confié à une famille d'accueil avec la possibilité que celle-ci adopte éventuellement l'enfant si jamais les parents biologiques demeurent inaptes pendant plusieurs années.

- Je dois être prévenue que la légende urbaine selon laquelle l'accouchement serait plus dangereux que l'avortement est fondée sur la statistique sur la mortalité maternelle, laquelle, en raison de la façon dont sont constitués les certificats de décès, attribue à la grossesse en générale les décès causés par l'avortement. Une grande part des décès maternels sont causés par les grossesses ectopiques (à l'extérieur de l'utérus) et surviennent dans les pays du tiers-monde où les ressources médicales connaissent de grandes lacunes. Dans les pays industrialisés, la grossesse ne menace jamais réellement la vie d'une femme. Même jeune, si la fille connaît un risque légèrement accru de complications, cela est lié à son mode de vie souvent moins sain que celui d'une femme plus âgée. Autrement, la jeunesse est un avantage quand il s'agit de la grossesse. Mis à part le style de vie qui peut-être moins équilibré (habitudes d'alimentation, de sommeil, de consommation de substances, etc.), la jeunesse n'entraîne pas non plus de risque accru pour le développement de l'enfant.